

Comment Albert Frère a roulé la présidente du Brésil

29 mars 2014



Marco Van Hees

C'est en passe de devenir un gigantesque scandale au Brésil : la société publique Petrobras, que dirigeait l'actuelle présidente Dilma Rousseff, a été grugée par une certaine société Transcor Astra. Or, celle-ci est détenue par le milliardaire carolo Albert Frère, dont la fortune doit beaucoup aux finances publiques, belges notamment.

« Mon collaborateur avait omis de me fournir certaines informations essentielles en 2006 », plaide aujourd'hui Dilma Rousseff, la présidente du Brésil, qui pourrait être emportée dans un scandale financier de taille.

Cette année-là, la société publique pétrolière Petrobras, qu'elle dirige, conclut un partenariat avec Astra Holding USA, filiale de Transcor Astra Group, elle-même filiale à 80 % de la Compagnie nationale à portefeuille, un des principaux holding d'Albert Frère. Petrobras acquiert, pour 360 millions de dollars, 50 % du capital de Pasadena Refining System, Inc. (PRSI), une société pétrolière américaine dont le siège est situé à Pasadena, au Texas.

Transcor Astra détient l'autre moitié, mais selon l'accord signé en 2006, la société de Frère peut exercer une option de vente à Petrobras, ce qu'elle réalise effectivement en 2008. Et, selon une probable clause douteuse du contrat, cette transaction s'effectue pour un prix de 820,5 millions de dollars. Soit plus de deux fois la valeur de 2006.

En outre, en consultant le rapport annuel 2005 de la CNP, on apprend que Transcor avait acquis la société texane pour à peine... 42,5 millions d'euros.

La présidente Rousseff avance donc aujourd'hui que le rapport de son collaborateur de l'époque, M. Cervero, aurait négligé d'évoquer la fameuse clause au moment de signer l'accord. Quoi qu'il en soit, ce deal douteux qui enrichit Albert Frère aux dépens des pouvoirs publics n'est pas étonnant de la part du baron de Gerpennes. On pourrait même affirmer qu'il s'agit de sa carte de visite.

« Opération Arche de Noé »

Une des étapes décisives de l'enrichissement de Frère, c'est sa cession de la sidérurgie à l'Etat, en particulier sa société commerciale d'acier, vendue à l'Etat à prix d'or en 1983, à une époque où le ministre de l'Economie, Willy Claes, arbitrait les matchs de tennis qui se déroulaient dans la villa d'Albert Frère à Saint-Tropez.

En sens inverse, il y a la fameuse « Opération Arche de Noé », par laquelle Frère soustrait les filiales belge et suisse de Paribas, que le gouvernement socialo-communiste de Pierre Mauroy décide de nationaliser en

1981. Au passage, le financier carolo réalise un joli bénéfice.

Plus récemment, en 2008, on sait que Frère est intervenu auprès du ministre des Finances Didier Reynders pour favoriser la vente de Fortis à BNP-Paribas. Il faut savoir que Frère et Paribas sont partenaires depuis 1968. Or BNP-Paribas a obtenu Fortis « pour rien », selon l'expression d'un rapport établi par Stanley Morgan.

Autre exemple : la vente de Quick en 2006 à la Caisse de dépôt et consignation, bras financier de l'Etat français, pour un prix anormalement élevé. Une affaire qui entraîne aujourd'hui une enquête de l'Inspection spéciale des impôts.

Bref, celui que les autorités belges ont fait baron et que certains présentent comme un modèle, s'est en fait enrichi en grugeant une série de personnes et de sociétés, en particulier dans la sphère publique.

Qui plus est, Albert Frère et ses sociétés échappent presque totalement à l'impôt en Belgique. Le service d'études du PTB avait ainsi révélé que les deux principaux holdings du groupe Frère, GBL et CNP, avaient payé 152 euros d'impôts sur 3,3 milliards de bénéfices. Notamment parce que toutes les plus-values financières réalisées, honnêtement ou non, par Frère ne sont pas taxables dans notre législation fiscale.

Pour le PTB, il est plus que temps d'adopter une politique qui cesse d'accorder des cadeaux mirobolants aux plus riches, comme les intérêts notionnels ou les plus-values exonérées. Le parti de gauche défend, au contraire, l'instauration d'une « Taxe des millionnaires » sur les patrimoines supérieurs à 1,5 million d'euros.

Marco Van Hees

»» <http://ptb.be/articles/exclusif-comment-albert-frere-roule-la-presiden...>